



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT DE PAUL
DE MONTRÉAL

Le don testamentaire

Le don testamentaire est tout simplement un don fait par testament (legs) à La Société de Saint-Vincent de Paul.

Prévoir un don dans son testament en faveur de la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal, peu importe la somme, est une belle façon de confirmer votre soutien et d'aider à la pérennité de la mission d'entraide auprès des plus démunis.

Votre testament sera votre dernier grand témoignage sur les valeurs qui vous tiennent à cœur. Nul besoin d'y léguer des fortunes, pour que ce don par testament soit précieux.

La plupart des gens laissent un héritage à leur décès même si leur avoir est très modeste. Le don par testament est un geste qui fait toute une différence et permet de transmettre ses valeurs en héritage.

Il existe plusieurs façons de faire un don par testament pour le bénéfice de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Pour plus d'information, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :
donsplanifiés@ssvp-mtl.org